

Veel leest, 1906

LA BELGIQUE

marche

A LA RUINE!

*(Chœur des journaux libéraux,
socialistes et neutres.)*



Imprimerie du journal
LE PATRIOTE
12, MONTAGNE-AUX-HERBES-POTAGÈRES, 12

—
AVRIL 1906

LA BELGIQUE

marche

A LA RUINE!

*(Chœur des journaux libéraux, socialistes
et neutres.)*

La Ligue nationale de propagande libérale (une émanation des Loges comme le comité Marnix pour la diffusion d'imprimés contre la religion) a répandu à foison une brochure illustrée ayant pour but principal de démontrer que les catholiques, depuis 22 ans, ont mené le pays à la ruine et commis nombre de crimes politiques plus abominables les uns qu'les autres.

PREMIÈRE ACCUSATION

Cette première accusation est absurde, contraire à l'évidence ! On est pris de pitié pour un parti politique qui, pour s'imposer au pays, a recours à un moyen aussi ridicule pour ramener à lui l'opinion publique. Si, depuis vingt-deux ans, les catholiques ruinent le pays, comment se fait-il qu'en 1905, lors du jubilé national, toutes les statistiques ont constaté la prospérité de la Belgique et la supériorité du commerce et de l'industrie belge, supériorité reconnue à cette occasion par l'unanimité de la presse étrangère ? comment se fait-il qu'à cette date un unanime hommage ait été rendu par cette presse aux institutions, aux mœurs, au bon sens, à l'activité des Belges et à la sagesse du gouvernement belge ?



La Belgique après
vingt ans de GOUVERNEMENT CATHOLIQUE

Liberté -- Paix -- Prospérité -- Progrès

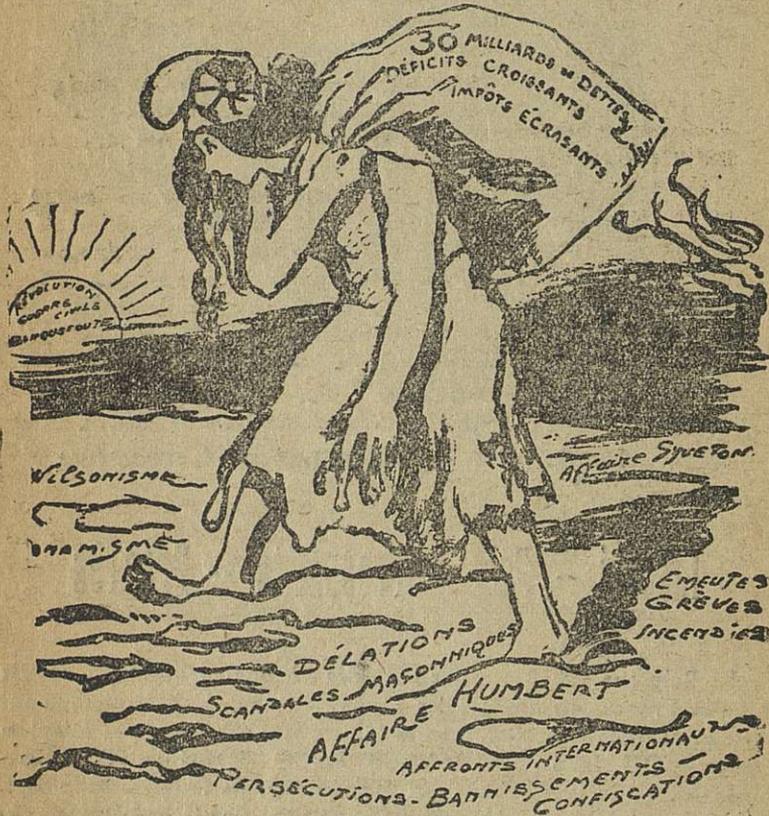
La Belgique est au premier rang des nations européennes, tandis que la France, dirigée par les Francs-Maçons, déchoit chaque année et se signale surtout, depuis 30 ans, par des scandales retentissants — OU LES COUPABLES SONT TOUS ANTICLÉRICAUX! — du panamisme, du Wilsonisme, de l'affaire Humbert, des infâmes délations du Grand-Orient, etc., par la persécution des religieux, des religieuses et des prêtres, et par l'aplatissement de la nation devant les Anglais et les Allemands.

Quant à la situation économique de la France, elle se résume en ces deux constatations irréfutables :

A. La dette publique française est la plus élevée du monde; elle n'est pas compensée par un actif correspondant, car la France n'est pas propriétaire de ses voies ferrées.

B. La France ne vient qu'en 5^{me} rang dans la statistique du commerce et de l'industrie où la Belgique occupe la première place.

PAUVRE FRANCE



DANS LE SANG ET LA BOUE

DEUXIEME ACCUSATION

La majorité catholique a refusé de discuter la proposition de S. U. pur et simple demandé par M. Feron, en 1904.

Elle a eu parfaitement raison pour plusieurs motifs :

1° Cette proposition n'a aucune chance de recueillir les 2/3 des voix nécessaires pour une revision de la Constitution et la Chambre n'a pas de temps à perdre à la discussion de propositions l'une réalisation impossible.

2° C'est le gouvernement catholique qui a fait aboutir une revision qui en 1893 a donné au pays le S. U. avec vote plural, c'est-à-dire une augmentation sans précédent du corps électoral. De 136,775 le nombre des électeurs a été porté à 1,492,382 ! Il s'est encore accru depuis 1902.

3° M. Feron, pour obtenir cette revision, s'était engagé, avec M. Janson, solennellement, à ne plus jamais présenter de proposition de réforme électorale. La proposition de 1904 était donc un parjure tout simplement.

4° Le Suffrage Universel pur et simple demandé par les radicaux et les socialistes n'est point un instrument de progrès et de prospérité. Pour en juger il suffit de considérer notre voisine la France. Non seulement elle n'est point prospère mais la liberté n'y existe plus que pour les apaches et la canaille.

5° Le principe qu'un homme vaut un autre homme est un principe absurde au point de vue du droit de suffrage, comme à tous les points de vue. « Attribuer à toutes les voix une valeur identique est aussi inique, dit M. Prins, professeur à l'Université de Bruxelles, que si l'on faisait payer la même somme d'impôts à tous les habitants d'un pays. »

6° Le vote plural n'est pas antidémocratique, attendu que la 2^e et 3^e voix sont subordonnées à des conditions telles que les citoyens de TOUTES LES CLASSES DU PAYS peuvent espérer y atteindre. C'est à l'élite de TOUTES LES CLASSES que la Constitution accorde le double et le triple vote.

TROISIÈME ACCUSATION

Les catholiques ont organisé la falsification systématique des fraudes électorales. C'est ainsi qu'ils ont, à Bruxelles, contesté la qualité d'électeurs à plus de mille libéraux. Exemple : M. Robert s'est vu contester sa qualité d'avocat

Mensonge. La statistique des appels contre les listes électorales prouve que les fraudeurs sont surtout les libéraux, puisque les appels par les catholiques aboutissent à un nombre proportion-

nellement plus considérable de rectifications que les réclamations des libéraux.

QUATRIÈME ACCUSATION

Les catholiques ont détruit l'enseignement public et laissent sans instruction plus de 130,000 enfants en âge d'école, par crainte que le peuple, ayant appris à penser par lui-même, s'affranchisse du joug de la calotte.

Réponse : Le gouvernement n'a permis la fermeture que des écoles sans élèves et par conséquent sans utilité. Mais le nombre des écoles SOUMISES A L'INSPECTION DE L'ETAT et le nombre des élèves ont augmenté CONSIDÉRABLEMENT depuis 20 ans.

Voici les chiffres d'après la dernière statistique, celle de 1903, parue en 1905 :

ÉCOLES PRIMAIRES

communales, adoptées et privées, inspectées et subsidiées :

En 1884, **4,810** écoles avec **346.012** élèves;

En 1903, **7,032** écoles avec **843,172** élèves.

soit **140 POUR CENT D'AUGMENTATION**

P. S. — En 1904, dans les mêmes écoles,
il y avait **859,436** élèves.

ÉCOLES MOYENNÈS

La population s'y est élevée de

65,000 à 237,000,

soit près de **300 POUR CENT D'AUGMENTATION**

La population des écoles gardiennes inspectées a **TRIPLE**.

La population des écoles d'adultes a **DOUBLE**.

Le nombre des professeurs a doublé également, ainsi que le nombre des écoles normales, etc., etc. Le personnel des seules écoles primaires inspectées, qui s'élevait à 3,323 personnes en 1881, était de 17,976 en 1903 (plus que doublé).

Toutes ces statistiques se rapportent uniquement aux **ÉCOLES INSPECTÉES PAR L'ETAT**.

L'accusation des hommes de la maçonnerie est donc absolument calomnieuse.

Le gouvernement catholique, au lieu de violer la liberté d'enseignement garantie par la Constitution et de faire la guerre aux écoles libres, leur a accordé des subsides, à la condition de se

mettre à son inspection. Il les a ainsi améliorées et a récompensé, partiellement, le service qu'elles rendent en instruisant, **AVEC LES DENIERS DES CATHOLIQUES**, plus de 325,000 élèves. Les maçons, dans leur haine du catholicisme, voudraient détruire l'enseignement libre. Ils sont unanimes sur ce point, depuis M. Hymans jusqu'au dernier des socialistes.

Si l'Etat devait instruire les 325,000 élèves des écoles libres subsidiées et adoptées, il en résulterait — d'après les évaluations les plus modérées — une augmentation de dépense annuelle de plus de 25 fr. par tête d'élève, c'est-à-dire plus de 8 1/4 millions par année, sans compter les frais de construction des locaux.

Pour les écoles gardiennes et d'adultes, la dépense serait relativement plus forte encore.

* * *

Les conséquences heureuses des mesures prises par les catholiques, qui ont plus que doublé la population des écoles, n'ont pu encore se faire sentir que partiellement en ce qui concerne la diminution du nombre des illettrés lors de l'incorporation des militaires, puisque ce nombre ne se constate que lorsque les élèves ont atteint l'âge de plus de 19 ans.

Mais cette diminution est constante et progresse d'année en année : en 1880 il y avait 21.76 p. c. d'illettrés dans le contingent, en 1890 il n'y en avait plus que 15.92 p. c.; en 1903, 10.68 et en 1904, 10.19 % (moitié moins qu'en 1880).

Il est donc prouvé qu'après vingt-et-un ans de gouvernement catholique,

L'enseignement public et surveillé par l'Etat compte plus de DEUX FOIS autant d'élèves qu'en 1884 après dix ans de gouvernement maçonnique, et que le nombre des illettrés a diminué DE MOITIÉ, et diminue encore chaque année.

Cette diminution est tellement constante chaque année, qu'on peut prévoir que, dans six ans, c'est-à-dire lorsque les élèves actuels de nos écoles auront l'âge de milice, le nombre de militaires illettrés sera réduit à un chiffre insignifiant.

Le Gouvernement catholique n'a pas borné ses efforts à cet enseignement. Il a presque QUINTUPLE les dépenses pour l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. Les allocations budgétaires qui étaient en 1880 de 330,000 francs, se montaient à 1,511,000 fr. en 1903.

Une constatation analogue peut être faite pour l'enseignement agricole.

L'enseignement public en Belgique a obtenu les plus grands succès aux expositions internationales à l'étranger. :

A. A l'Exposition universelle de Paris, en 1900 : 1. Le grand prix, c'est-à-dire la plus haute récompense, pour son enseignement primaire; 2. Le grand prix pour son enseignement moyen; 3. Le grand prix (Universités Liège et Louvain) et la médaille d'or (Universités Gand et Bruxelles) pour son enseignement supérieur.

B. A l'Exposition de l'Enfance de Saint-Petersbourg, en 1904 : 1. Le prix d'honneur pour ses écoles gardiennes; 2. Le prix d'honneur pour ses écoles primaires; 3. Le prix d'honneur pour ses œuvres sociales.

C. Mêmes succès pour l'enseignement public à l'Exposition internationale de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique) en 1904 et à l'Exposition de Liège en 1905. A Saint-Louis, la Belgique a obtenu 9 grands prix pour son enseignement.

Dira-t-on que les jurys de Paris, d'Amérique et de Russie étaient acquis aux catholiques belges?

Dénigrer l'enseignement donné par le Gouvernement catholique est donc une grossière farce.



L'Enseignement public Belge couronné aux Expositions

Voilà comment les catholiques ont détruit l'enseignement et augmenté le nombre des ignorants !

Voyons à présent quels résultats, dans un pays gouverné par les francs-maçons, c'est-à-dire en France, l'enseignement obligatoire, que prônent nos anticatholiques, a produits :

Le rapport, de date récente, de l'inspecteur général Cazes dit : « Nous sommes malheureusement obligés de constater que la loi n'a pas donné les résultats attendus et que la partie de la population en âge d'école qui reste abandonnée à la plus complète ignorance est toujours trop considérable. » De 1889 à 1902, la proportion des enfants ne fréquentant pas l'école a monté de façon inquiétante. La situation est à peu près la même qu'antérieurement à l'application de la loi de 1882. En moyenne, 5 % dans les campagnes, 10 % dans les grands centres ne vont pas à l'école. Ceux qui y vont en retirent généralement peu de fruits. A la caserne, on tâche de débarbouiller les illettrés, qui sont de 85, 120, 135 par millier.

Les successeurs de Jules Ferry, imités par nos « partis de progrès et de réforme », tout en s'affirmant partisans fanatiques de la diffusion de l'enseignement, combattent par tous les moyens l'école libre, « ce danger social », comme dit l'« Etoile belge ». D'après M. l'inspecteur général Cazes, l'effectif des écoles catholiques s'éleva de 1,123,613 en 1887 à 1,374,709 en 1902; d'après les statistiques, l'effet utile, c'est-à-dire l'assiduité dans les écoles libres dépassait le niveau de l'école officielle. Combes vint et ferma 12,000 écoles libres...

Jules Ferry et ses successeurs, de même que nos « partis de progrès et de réforme », se posèrent, se posent en amis de l'instituteur, ils en font la base de l'ordre social. La France allait devenir avec l'enseignement laïc et obligatoire le paradis de l'instituteur ! Or, en France, la carrière de l'instituteur est désertée. De 1880 à 1885, le nombre de candidats instituteurs fut de 5 à 6,000; en 1887, de 4,638; en 1896, de 2,034. La Suisse compte un élève-instituteur pour 1,562 habitants; la Belgique, un pour 1,387; en Prusse, un pour 2,797; en Autriche, un pour 3,603; en France, un pour 4,484 habitants. Voilà comment la statistique venge la Belgique des calomnies de nos « partis de progrès et de réforme ».

En réalité, chaque année la France compte 300 élèves-instituteurs de moins. Néanmoins, elle biffe la concurrence de l'enseignement libre, comme s'il y avait trop de maîtres ! Ainsi procéderont, autant que possible, selon le mot du V. : Furnémont dans le « Peuple », nos « partis de progrès et de réforme ». Le combisme a vu l'instituteur se dérober surtout quand le métier d'instituteur n'a plus dispensé du service militaire: il l'a vu se jeter à corps

perdu dans l'anarchisme et l'internationalisme, sous le couvert des « Amicales », sorte de fédération des instituteurs neutres. Le combisme est impuissant : c'est lui qui a façonné l'instituteur au rôle d'agent politique, d'anticuré; il l'a mis dans la main des préfets à poigne, des proconsuls du ministère.

Tel est donc l'aboutissement du grand, du suprême effort de Ferry et de ses successeurs. Image de l'avenir en Belgique! Tel modèle, tel portrait. Tel maître, tel disciple. Nulle raison pour que les conséquences diffèrent ici.

Faillite sur toute la ligne : comme population scolaire, comme progrès intellectuel.

CINQUIÈME ACCUSATION

Les catholiques veulent empêcher les distributions de la soupe scolaire, œuvre fondée par les libéraux, et affamer les enfants pauvres des écoles.

(Pour corser cette accusation on représente dans un dessin M. Woeste et M. De Trooz intervenant avec un gendarme pour arrêter une distributrice et renverser la soupière, pendant que les enfants affamés pleurent ou s'enfuient)

Ici la façon dont les propagandistes et les journaux du combisme travestissent la vérité est véritablement infâme.

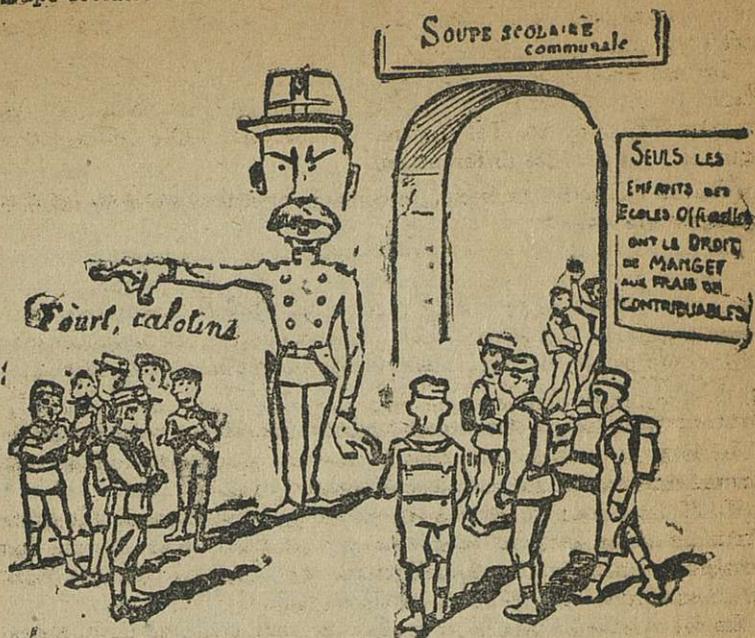
Ni M. De Trooz, ni M. Woeste ne veulent empêcher les distributions de soupe scolaire, lesquelles ont eu lieu dans des écoles religieuses bien longtemps avant que les libéraux ne les aient soi-disant inventées. Voici ce qu'ils veulent :

La loi a interdit aux institutions officielles de bienfaisance de subordonner l'octroi des secours à la fréquentation de telle ou telle catégorie d'école; la loi Woeste-de Trooz interdira à l'avenir, aux administrations communales d'employer les deniers de tous les contribuables à obliger les parents à envoyer leurs enfants plutôt aux écoles communales qu'aux écoles libres : les distributions de soupe seront donc faites par les bureaux de bienfaisance, lesquels, de par la loi, sont tenus de laisser la liberté du choix des écoles aux parents et ne peuvent, dans leurs distributions, avantager les élèves d'une école déterminée.

Le projet de loi Woeste-de Trooz est donc une mesure de liberté; tandis que les faux maçons crient qu'on les tyrannise quand on les empêche de persécuter les catholiques au moyen des deniers publics. Furieux de se voir enlever un instrument d'oppression contre les pauvres catholiques, ils calomnient le gouvernement et M. Woeste, ils les représentent comme coupables du crime qu'ils commettent eux-mêmes et qu'eux seuls commettent : refuser du pain à de pauvres enfants.

Pareille manœuvre est infâme. Elle déshonore et disqualifie ceux qui l'ont inventée et ceux qui s'en servent.

On devrait, pour être vrai, représenter cette question de la soupe scolaire comme suit :



SIXIÈME ACCUSATION

Les catholiques ont permis et favorisé l'invasion des religieux et religieuses chassés de France, alors qu'il n'y avait déjà que trop de « frocards ».

Donc, d'après les étranges amis de la liberté qui s'intitulent libéraux et socialistes, le gouvernement aurait dû fermer la frontière belge aux religieux et religieuses français chassés de leur domicile et dont on a confisqué les biens au cri de : « Liberté, égalité, fraternité ! »

Il en est allé en Espagne, en Italie, en Suisse, en Portugal, en Angleterre, aux Etats-Unis, etc., partout on les a accueillis avec bienveillance et commisération, parfois même on les a appelés.

Nous, Belges, citoyens d'un pays libre et hospitalier, nous aurions dû aider Combes et les F. : dans leur besogne de persécuteurs et de bourreaux de leurs concitoyens français !

On reconnaît à ce langage les mêmes individus qui criaient, il y a quelques années : « Vive Combes ! » et applaudissaient à tous les attentats contre les dévoués instituteurs et institutrices de la jeunesse, contre les Sœurs de charité, les missionnaires, etc., coupables

uniquement de porter un habit religieux et de vivre en priant Dieu.

Aujourd'hui, ils protestent quand on les accuse de vouloir imiter le renégat français et qu'on les appelle « Combistes » ! A la haine de tout ce qui est catholique, ils ajoutent la tartuferie, une tartuferie qui ne peut tromper que les imbéciles.

Deux constatations suffiront à démontrer la fausseté de leurs appréciations :

A. — La richesse des couvents en Belgique dépasse, disent-ils, trois milliards. Leurs confrères en combisme de France disaient la même chose des couvents français et promettaient que la confiscation rapporterait au trésor public français de quoi payer une forte partie du budget de retraite aux vieux ouvriers. Or, jusqu'à ce jour, le seul profit retiré de la confiscation est négatif. Les milliards se sont évaporés. Par contre, des millions ont dû être avancés par l'Etat pour frais de liquidation (actuellement la somme se chiffre par 5,766,000 francs).

B. — Un pays où fleurissent les couvents est « comme un arbre rongé par la vermine, il dépérit et meurt », disent encore nos doux sectaires. Or, les statistiques prouvent que le commerce belge a grandi dans des proportions fantastiques. Le pays, soi-disant ruiné la main-morte, est, en 1905, reconnu l'un des plus prospères, l'un des plus riches, l'un des plus libres du monde. **SON COMMERCE RELATIVEMENT A SA POPULATION, OCCUPE LE TOUT PREMIER RANG.** Jadis il se chiffrait par centaine de millions aujourd'hui c'est par milliards.

En instaurant le combisme en Belgique, nos faux maçons sociaux et libérateurs alliés réduiraient vite cette opulence, ils nous mettraient moralement et financièrement au rang de la France.

Ils clament, en levant les bras en l'air comme s'ils avaient vu le diable, que les religieux expulsés de France ont acheté ou loué quantité de propriétés immenses (sic) et d'autre part ils prétendent que cette invasion est ruineuse pour la Belgique... Triples buses ! S'il en est ainsi, ces achats ont fait monter la valeur des biens en Belgique, ces locations ont augmenté le revenu de propriétaires belges ! Tout cet argent sorti de la poche des Français est acquis à la Belgique, y est entré dans la circulation. Comment cela a-t-il pu nous ruiner ? Répondez, ô grands politiques !

Quant aux religieux belges, supposons qu'ils tiennent le fameux milliard de propriétés ; ces propriétés sont-elles détruites, rendues stériles parce que leurs détenteurs ne portent point de casquette ou de chapeau haute-forme ? En quoi la Belgique peut-elle bien souffrir de cette variante dans le costume d'un certain nombre de citoyens ?

Supposez que les frocards, pour employer le style combiste, possèdent des actions industrielles ou des fonds d'Etat : l'argent que

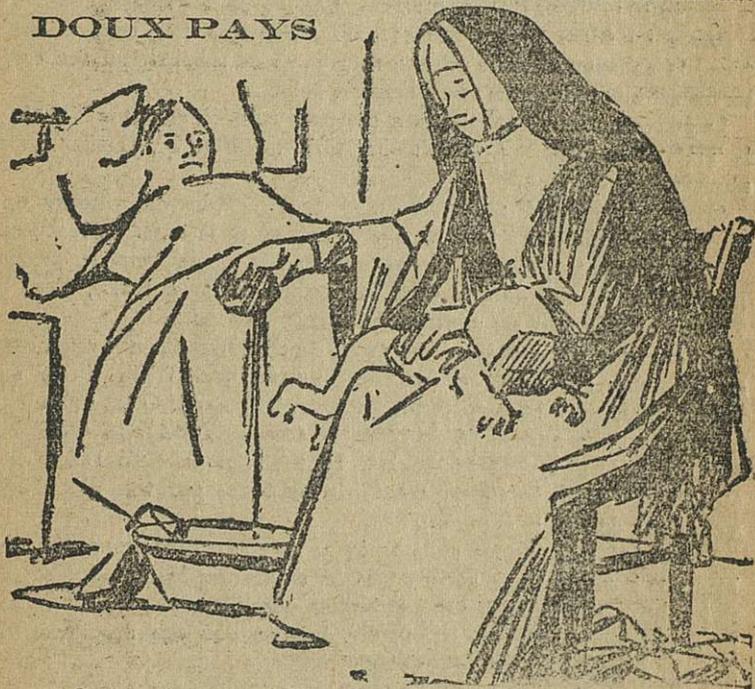
représentent ces titres a-t-il moins été versé dans la circulation que celui des titres possédés par M. de Mot ou M. Vandervelde ?

Au point de vue social, que devient la propriété dans les mains des religieux ? Parcourons le livre « La Belgique Charitable », comptons le nombre d'établissements de charité et d'utilité sociale gérés par les religieux de toute robe : les hospices pour les vieillards, les orphelinats, les hôpitaux, asiles, instituts pour aveugles et sourds-muets, etc ! Si toutes ces œuvres tombaient à la charge de l'État, ainsi que l'éducation des 325,000 élèves des écoles libres, il faudrait lever de nouveaux impôts pour un chiffre énorme de millions.

Hélas ! ce raisonnement d'une simplicité élémentaire est hors de la portée intellectuelle des F. :

Un député radical, M. Lorand, a osé dire récemment qu'on n'a pas chassé les religieux de France et qu'ils sont partis volontairement. Or, on a dispersé les religieux par la force, l'on a confisqué leurs biens, on a poursuivi judiciairement ceux et celles qui continuaient, soit à prêcher, soit à soigner les malades, si bien qu'un artiste français a pu synthétiser la situation dans le dessin suivant :

DOUX PAYS



— Comment on gagne des mois de prison, l'an 1903, en France, sous le régime des francs-maçons et des socialistes.

SEPTIÈME ACCUSATION

Le total des impôts en 1884, sous les libéraux, s'élevait à 155 millions 821,000 francs. Aujourd'hui, ils sont de 252 millions 420,000 francs.

La dette publique a plus que doublé : 1 milliard 771 millions en 1884, 3 milliards 498 millions en 1905 !

Ce n'est pas les impôts directs qu'ils ont augmentés. Pas si bêtes, car de cela l'électeur se fut aperçu de suite, à sa feuille de contributions !

1° Le gouvernement n'a augmenté dans son taux qu'un seul impôt de consommation : l'impôt sur l'alcool, c'est-à-dire sur un poison.

Résultat : la consommation du poison a diminué de moitié !

2° Les impôts sur les consommations utiles ont été diminués ou supprimés. L'impôt sur le SUCRE est réduit de 51 fr. 13 à 20 francs par cent kilogs. Cet impôt de 20 francs coûtait aux consommateurs plus de 25 millions, mais le Trésor payait de telles primes d'exportation qu'il n'encaissait de ces millions que 6 1/2 millions : grâce à cette combinaison, les Anglais avaient du sucre à bas prix et ils nous envoyaient des confitures de toutes espèces fabriquées avec nos propres fruits. Actuellement cet impôt, réduit de 51 fr. à 20 fr. rapporte 10 millions de plus au Trésor, alors que les Belges consommateurs de sucre paient 31 francs de moins par cent kilogs ! Aussi la consommation s'est-elle accrue, et la fabrication des conserves est-elle redevenue une industrie belge.

Le gouvernement catholique a dégrèvé complètement le CACAO, le THE et le CAFE. Le droit sur les VINS POPULAIRES a été abaissé.

Quand donc les F. : disent qu'en Belgique, les catholiques ont établi des impôts sur tout ce qui se mange et se boit, ils mentent.

Un pays où tout ce qui est nécessaire à la vie est imposé lourdement, doublement imposé (par la douane et les octrois), c'est la France où règnent en maîtres les francs-maçons.

Pourquoi le produit total des taxes de consommation a augmenté en Belgique, indépendamment de l'augmentation du droit sur l'alcool et malgré la suppression de plusieurs taxes ? C'est parce que la population a augmenté de 1,200,000 âmes, ET PARCE QUE LA PROSPERITE GENERALE DU PAYS N'A CESSÉ DE S'ACCROITRE. Mais la charge totale de ces taxes par tête d'habitant a diminué de 7 p. c. environ.

Donc, les catholiques sont arrivés, en dégrèvant les contribuables : 1° à diminuer la consommation du poison le plus antisocial ; 2° à rendre à la Belgique une industrie que l'Angleterre accaparait ; 3° à augmenter le rendement des impôts par des modifications qui ont dégrèvé les contribuables.

Autres dégrèvements :

1° Les habitations ouvrières ont été, par la loi du 9 août 1889,

exemptées complètement de l'impôt personnel. La loi du 11 avril 1889 a étendu les exemptions générales de contribution en faveur des occupants des maisons d'un faible revenu cadastral.

2° La patente des bateliers a été diminuée, celle des petits employés abolie.

3° Les droits de mutations sur les petites propriétés ont été réduites ou supprimées.

4° On a aboli ou réduit les droits d'entrée sur de nombreux produits destinés à l'industrie.

5° On a aboli l'accise sur la fabrication des vinaigres de pommes, de poires, etc., et réduit le droit sur l'acide acétique.

6° On a réduit le droit sur les tabacs indigènes, les vins populaires.

7° On a réduit les tarifs des transports des denrées et engrais agricoles, les abonnements ouvriers.

Quant au service de la dette, l'augmentation du capital emprunté est à l'abri de toute critique.

Cette augmentation correspond en effet à l'augmentation de l'outillage économique de la nation, lequel est un CAPITAL PRODUCTIF. Le rachat de plusieurs lignes importantes de chemin de fer est l'une des causes principales de l'augmentation de la dette publique.

Cet outillage économique produit au profit du Trésor, soit directement par les péages (les recettes du chemin de fer), soit indirectement par les impôts généraux dont le rendement est d'autant plus progressif que la prospérité de la nation est plus grande.

Les recettes des chemins de fer, des postes, télégraphes, marins, etc., ont augmenté en vingt ans de 116 millions!

Il produit aussi au profit de tous, par les services qu'il rend au commerce, à l'agriculture et à l'industrie, sources de cette prospérité.

Dire qu'en 20 ans, les catholiques ont emprunté 1,349,015,999 fr. (c'est le chiffre exact de 1884 à 1904), ce n'est montrer qu'un côté de la médaille. Pour juger sainement, il faut rappeler que les libéraux ont emprunté 514,027,400 en six ans (de 1878 à 1884) : donc, le chiffre annuel d'emprunts libéraux dépasse de 18,221,000 francs le chiffre annuel des emprunts catholiques. S'il y a matière à reproches, les reproches sont mérités avant tout par les libéraux.

Le point essentiel est de savoir à quoi ont servi les emprunts : or, sur les 1349 millions empruntés, 887 millions ont été consacrés aux chemins de fer (rachat du grand central et autres lignes), construction, matériel, etc. L'augmentation de 116 millions des recettes du chemin de fer, etc., prouve que ces dépenses sont éminemment productives.

Sur les 514 millions empruntés en six ans, les libéraux n'en ont consacré que 227 aux chemins de fer. Ils ont donc emprunté

27 millions pour d'autres besoins, soit 117,833,000 fr. par an, tandis que les catholiques n'ont emprunté que 23,100,000 fr. par an.

Aussi, en 1904, le service annuel de la dette par tête d'habitant, A CHARGE DE L'IMPOT, n'est-il plus, grâce à la bonne gestion catholique et à l'augmentation des recettes qui en résulte que de 3 francs 29 centimes : en 1884, sous les libéraux, il était de 4 fr. 74.

La charge relative de la dette qui pèse sur l'impôt, c'est-à-dire sur les contribuables, A DONC DIMINUÉ DE 30 POUR CENT depuis 1884.

Comparaison instructive :

Après 20 ans de gouvernement catholique, la dette de l'Etat, en 1906, est de **3,117,000,000**, soit **446** fr. par habitant.

Celle de la France est de **30 milliards**, soit **882** fr. par habitant.

Celle de la libérale ville de Bruxelles est de **305 millions** **899,000** fr., soit **1,589** fr. par habitant.

Les faux maçons, jonglant avec le chiffre de la dette, sans avoir égard à l'augmentation de la population et des recettes produites par les capitaux empruntés, ont représenté la Belgique sous les traits d'un porte-faix qui, en 1884, porte allègrement 1,771 millions, en 1900 sue sang et eau sous le poids de 2,750 millions et en 1910 sera écrasé par 3,500 millions.

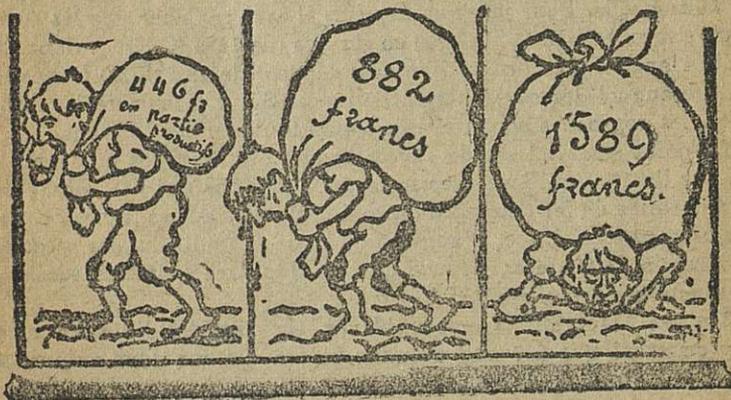
Reprenons ce dessin en changeant seulement l'entête de chaque colonne. La vérité en jaillira, mais pas à l'avantage des F. :

LE POIDS DE LA DETTE PUBLIQUE (par tête d'habitants)

Contribuable belge.

Contribuable français.

Contribuable bruxellois.



AUTRE COMPARAISON :

Les Bourses sont le thermomètre du crédit et de la confiance publique envers les divers Etats dont la dette est cotée à côté des fonds publics. Or, voici le taux des principaux fonds d'Etat en Europe à la fin de décembre 1905, époque des bilans annuels :

Le 3% belge était à 99.60; le 3% français, 99.07 1/2; le 2 3/4 anglais, était à 90 1/2, ce qui donne pour le 3%, 98.75; le 3% hollandais 98 1/2; le 3% allemand, 87.27 1/2 et le 3% russe à 67.75.

**Le crédit de l'Etat belge est donc actuellement
le PREMIER du monde!**



UN SILENCE EXPLIQUÉ

La brochure des F. . ne parle pas de la situation des budgets annuels sous le gouvernement catholique. On va voir pourquoi :

Du dernier exposé officiel (1^{er} janvier 1905), il résulte que pendant les années de la gestion « libérale » (1879 à 1884), tous les budgets ont été en déficit, tandis qu'à partir de 1886, tous les budgets catholiques, sans exception, ont clôturé en bonis. Et voici la comparaison des totaux :

**Gestion libérale, déficits accumulés :
58 millions 967 mille 177 francs
en 6 ans.**

**Gestion catholique, BONIS accumulés
(21 ans) : cent soixante-dix millions
282 mille 979 francs.**

Cela, malgré que le gouvernement catholique a fait face à des charges nouvelles considérables : pensions de vieillesse, amortissement de la dette, subsides aux mutualités de retraite, etc., — sans compter que depuis 1896, il impute sur les dépenses ordinaires des dépenses exceptionnelles autrefois portées au budget extraordinaire. En ajoutant ces sommes au chiffre total des bonis, on aboutit à une comparaison des deux gestions encore plus instructive :

**Au déficit total libéral de près
de 59 millions en 6 ans, correspond, du
côté catholique, un boni total de près
de 326 millions**

La Brochure des F. ? se tait aussi sur la progression du mouvement commercial de la Belgique depuis 20 ans. La voici, non compris le transit :

En 1884 : 2 milliards 700 millions.
En 1903 : 4 milliards 700 millions.

Le mouvement maritime s'est élevé de 4 à 11 millions de tonnes pendant le même temps.

Les sociétés mutualistes comptaient en 1883, 29,121 membres, vingt ans plus tard, 600,000 !

Les dépôts à la Caisse d'épargne se montaient à 158 millions en 1884; en 1903, ils atteignaient 731 millions, aujourd'hui, ils approchent du milliard !

Les acquisitions de maisons ou de terrains à bâtir par les ouvriers s'élevaient en 1890 à 66,120 francs; en 1902, ils se chiffraient par 11 millions 102,300 francs.

Tout cela démontre, n'est-ce pas, qu'un pays dont les habitants sont trop humains pour repousser des religieux bannis et persécutés par les francs maçons, les panamistes et les humbertistes, marche à la ruine !

HUITIÈME ACCUSATION

Les revenus, même les plus importants, échappent à toute imposition en Belgique. On peut avoir 100,000 francs de revenu sans payer un sou de contribution. M. de Smet de Naeyer a annoncé un projet d'impôt sur les valeurs mobilières en 1894, mais le contribuable ne voit toujours rien venir.

Les cléricaux ne frapperont pas les valeurs mobilières, de peur de frapper la finance, la noblesse et les convents.

Pourquoi frapper de nouveaux impôts quand la nécessité n'est pas démontrée ? On fait donc un grief aux catholiques de ne pas en avoir fourni un à leurs adversaires, car si de nouveaux impôts avaient été établis, l'opposition les invoquerait contre le gouvernement. En ce qui regarde les valeurs mobilières, aucun gouvernement depuis 1830 ne les a frappées et cela se comprend.

Atteindre les valeurs mobilières par l'impôt n'est pas facile; tous ceux qui ont étudié le problème connaissent cette difficulté.

Dire que les revenus les plus importants échappent à l'impôt est une sottise. D'abord, tous les revenus immobiliers sont frappés; toutes les actions industrielles (c'est-à-dire le plus important des revenus mobiliers) sont frappées par le fait que le droit de patente des sociétés anonymes de commerce, de banque ou d'industrie est incomparablement plus élevé que celui des commerces ou industries privées. Frapper les bénéfices annuels d'un droit proportionnel ou

frapper les coupons de dividende du même droit est chose équivalente. On frappe même plus sûrement le revenu en taxant les bénéfices, puisque l'impôt est perçu même sur la partie de ce revenu non distribuée en dividendes.

Donc, sont seuls exempts d'impôt les revenus des obligations et des fonds d'Etat ou de villes. Pourquoi ceux-ci échappent-ils à l'impôt? Voici :

Tous les gouvernements soucieux de leur crédit et du crédit de leurs villes, se sont bien gardés de mettre des impôts sur leurs propres dettes, de telles impositions seraient considérées comme une sorte de faillite, et une telle pratique aurait pour premier résultat de faire payer beaucoup plus cher les emprunts que les Etats ou les villes auraient à contracter.

NEUVIÈME ACCUSATION

Les catholiques n'ont fait que des lois de façade en faveur de l'ouvrier.

La vérité est tout autre. Les lois sociales votées depuis vingt ans ont été louées par tous les économistes étrangers comme constituant un ensemble des plus remarquables et qui place la Belgique immédiatement après l'Allemagne.

S'il y a des gens qui ont négligé l'ouvrier, ce sont les libéraux; cela a été proclamé par les socialistes en maintes circonstances et reconnu par plus d'un journal libéral.

Le gouvernement et la majorité catholique ne se sont point bornés à faire des lois; ils ont surtout créé des œuvres, favorisé de toutes manières l'initiative privée.

Aussi, toutes les institutions d'utilité sociale, ouvrières, agricoles, charitables, ont-elles prospéré de façon constante, dans des proportions qui n'ont été dépassées en aucun pays : caisses d'épargne et de retraite, mutualités contre les maladies et les accidents, coopératives agricoles, assurances en toutes matières, etc., etc.

DIXIÈME ACCUSATION

Les catholiques ont commis plusieurs fautes graves en matière militaire : 1° en votant les forts d'Anvers; 2° en maintenant cette honte qui s'appelle le tirage au sort et le remplacement militaire. — Vive le service général d'un an!

Quant aux fortifications d'Anvers, notre réponse sera simple **LE PROJET**, qui coûtera 63 millions (moins 15 que produiront la vente des terrains de l'ancienne enceinte), soit 48 millions, c'est-à-

dire une charge annuelle d'un million et demi, N'EUT PAS PASSÉ SANS LE VOTE DE QUATRE LIBÉRAUX.

Sans cette collaboration libérale, il eût été rejeté par 81 voix contre 78. La gauche s'entendait, non pour rejeter le projet, mais pour en faire porter la responsabilité à la droite seule; dans la presse libérale, au contraire, tandis que certains journaux, les plus importants, soutenaient le projet, d'autres, plus militaristes que le gouvernement et que la droite, s'élevaient surtout contre les concessions accordées par le gouvernement à l'opposition de certains droitiers, concessions qui ont eu pour effet de réduire à 63 millions la dépense fixée d'abord à 108 millions.

Non seulement, les « libéraux » eussent, en majorité, voté les 108 millions s'ils avaient été au pouvoir; mais ils proclamaient et proclament encore aujourd'hui que le motif de leur opposition aux fortifications provient de ce que la loi de recrutement n'est pas basée sur le service général. **AUJOURD'HUI, TOUTES LES FRACTIONS DE L'OPPOSITION ONT ADOPTÉ POUR PROGRAMME LE SERVICE GÉNÉRAL.**

Or, le service général, même réduit au chiffre de 400,000 hommes (en prenant absolument tous les jeunes gens valides et en les encadrant pour 12 à 15 ans, on obtiendrait une armée de 500 à 600,000 hommes) nécessiterait d'abord une augmentation énorme de l'armement, canons et fusils, de casernes et de magasins, etc. (soit plus de 200 millions) et un budget annuel double du budget actuel pour équipement, entretien des hommes et des chevaux, cadre d'officiers, frais d'écoles, tirs, munitions, entretien des armes, etc.

*Conclusion : Le programme des combistes
en matière militaire ruinerait le pays.*

* * *

Quant à la « honte du tirage au sort et du remplacement militaire », nous ferons remarquer :

1° S'il était possible d'avoir une armée suffisante de volontaires, ce serait l'idéal pour une petite nation neutre comme la Belgique, garantie par des traités qui ont fait leur preuve depuis 75 ans; cela serait possible si beaucoup de gens, surtout les libéraux, n'avaient pas la déraisonnable ambition de faire jouer à la Belgique un rôle militaire de petite « grande puissance »;

2° Avec nos mœurs et notre législation qui organise le tirage au sort, nous ne pouvons admettre que l'on ait le droit d'empêcher des citoyens libres, de s'entendre entre eux pour l'accomplissement d'un devoir que la loi elle-même fait dépendre du hasard de la loterie. Les militaristes l'ont si bien compris qu'ils confondent

maintenant dans le même reproche le tirage au sort et le remplacement : c'est reconnaître que maintenir la loterie et interdire le contrat libre qui profite au remplaçant comme au remplacé, serait un attentat injustifiable à la liberté, et constituerait une mesure absolument antidémocratique. Elle nuirait, en effet, d'abord aux remplaçants qui, évidemment, sont des gens du peuple auxquels les socialistes devraient s'intéresser en tout premier lieu s'ils étaient réellement pleins d'amour pour les petits, et en second lieu aux remplacés, dont 70 pour 100 sont des artisans, cultivateurs et des travailleurs manuels, et le reste des fils de rentier ou d'intellectuels (professions libérales). La statistique prouve que 30 pour 100 seulement des remplacés appartiennent à ces deux dernières catégories.

3° Il est inexact que les richards échappent au devoir de défendre la patrie quand ils se font remplacer, attendu qu'ils supportent jusqu'à 40 ans la charge de la garde civique. Cette charge est plus légère, mais elle est plus longue comme durée, et ne comporte aucune rémunération.

ONZIÈME ACCUSATION

En repoussant le principe de la domaniaité des mines limbourgeoises, le gouvernement et la Droite catholique viennent de livrer aux capitalistes les 80 milliards de francs. valeur de la houille gisant sous la Campine. — A bas les voleurs!

(Discours socialistes à la Chambre, articles de journaux et affiches électorales socialistes.)

Ceci n'est plus de la politique, c'est de la zwanze.

Pour que les huit milliards de tonnes qu'on suppose exister dans le bassin houiller nouveau vailent 80 milliards de francs, il faudrait qu'ils fussent extraits du sol et tout de suite réalisables. Or, on devra 1° dépenser des centaines de millions en puits et installations; 2° dépenser 60 pour cent de la valeur de la houille en salaires aux ouvriers et 32 1/2 pour cent environ en autres frais, pour extraire cette houille. Il restera donc 7 1/2 pour cent aux sociétés qui ont découvert les mines et dépenseront les centaines de millions nécessaires à l'installation des houillères. 7 1/2 pour cent de 80 milliards font juste 6 milliards et non 80. Mais, en admettant que l'exploitation soit intense au point de produire chaque année une moyenne de quinze millions de tonnes par an, il faudra plus de 500 ans (cinq cent trente-trois ans exactement) pour mettre au jour les huit milliards de tonnes!

Les anciens bassins réunis extraient seulement 23 millions de tonnes par année et par jour au moyen d'un grand nombre de puits.

Combien faudra-t-il pour que le nouveau bassin ait seulement le quart de ce nombre de puits ? Le chiffre de 500 ans n'a donc rien d'exagéré. Il en résulte que le bénéfice annuel moyen des sociétés exploitantes à raison d'un total de 6 milliards pour 500 ans donne par année une moyenne annuelle de bénéfice de 12 millions. **LA CINQ POUR CENT, CELA REPRÉSENTE UN CAPITAL DE 240 MILLIONS!** c'est-à-dire de quoi construire seulement une vingtaine de puits. Et il sera nécessaire d'en construire au moins 25 pour extraire (à raison de 600,000 tonnes maximum par an et par puits) les 15 millions de tonnes qui, en cinq siècles, épuiseront le bassin limbourgeois.

Où donc est le cadeau de 80 milliards fait aux capitalistes au détriment de l'Etat ? Pour obtenir cette douteuse valeur de 240 millions, il faudra dépenser trois cents millions ?

Les quatre-vingts milliards de viennent moins que zéro quand on y regarde de près.

Les « libéraux » se sont, par tactique électorale, associés aux socialistes lors du vote du principe de la domanialité des mines limbourgeoises (ils savaient bien que ce principe serait rejeté par la Droite, sinon !...)

Or, les socialistes ont raisonné ou feint de raisonner comme le propriétaire qui voulant vendre son immeuble, dirait : il me rapporte 100 francs et rapportera cette somme à perpétuité. Je m'en contente de tabler sur cinq siècles, ce qui fait 50,000 francs et j'offre à 40,000, pour laisser à l'acquéreur un bénéfice. Ce propriétaire, on le traiterait de farceur ou de fou...

En prétendant attribuer les mines du Limbourg à l'Etat, les députés de l'opposition anticatholique ont foulé aux pieds le principe qui interdit de frustrer l'ouvrier de son salaire et l'inventeur du fruit de sa trouvaille.

Les inventeurs du nouveau bassin honiller, se basant sur la loi actuelle appliquée depuis des siècles, ont risqué des sommes considérables dans des travaux de recherches très aléatoires. Leur droit à des concessions n'est pas douteux. Ils ont dépensé et travaillé, comptant sur la loyauté du Gouvernement et de la Chambre. Les libéraux et les socialistes viennent de leur signifier que la politique anticatholique fait fi de la loyauté. Voilà la vraie morale à tirer de l'incident.

CONCLUSION

Appel au bon sens belge.

*Le gouvernement belge appartient, depuis près
vingt ans, aux cléricaux; et cela n'empêche pas la
Belgique d'être un des pays les plus prospères, le
plus actifs et les plus libéraux de l'Europe...*

(« Temps », principal organe républicain et
libre-penseur de Paris, décembre 1903.)

*Quelle humiliation! Nous avons à prendre
des leçons de liberté dans
le pays où les cléricaux sont les
maîtres. Nous serions fiers d'avoir la liberté
comme en Belgique.*

(Même journal.)

Après vingt-deux ans de gouvernement catholique, nous excitons l'envie des républicains français sous le rapport de la liberté, de la paix, de la prospérité et du progrès.

En Belgique, personne n'est recherché ni vexé en aucune manière pour ses opinions. Quoi qu'en aient dit des journaux « libéraux », le gouvernement catholique a poussé l'impartialité à ce point que toutes les administrations publiques sont encore bondées de libéraux, et que les cours d'appel et la Cour de cassation sont en majorité « libérales ».

La prospérité commerciale peut se résumer en six chiffres d'une extraordinaire éloquence :

Le commerce général de 5 milliards 450 millions en 1884, est monté à 8 milliards 275 millions en 1904, soit 2 milliards 825 millions de plus qu'en 1884;

Le commerce spécial de 2,763 millions en 1884, s'est élevé presque au double en 1904, c'est-à-dire à 4,963 millions. Ces derniers chiffres (importations en Belgique et exportation de produits belges) démontrent une incomparable progression de l'industrie.

Le produit net annuel de nos chemins de fer s'est élevé de 43 ? 89 millions en vingt ans, bien que la longueur des lignes ne se soit accrue que de 5 %.

En agriculture, progression importante dans les produits du sol et ceux de l'élevage.

D'après les chiffres que nous avons donnés dans les pages précédentes, en a le tableau des progrès réalisés dans l'enseignement à tous les degrés, y compris l'enseignement agricole et l'enseignement professionnel et ménager.

Progrès moraux : la consommation de l'alcool est en diminution et la proportion des naissances illégitimes a diminué. A ce propos il est établi que les provinces les plus catholiques, comme le Limbourg et le Luxembourg, sont les plus morales.

Notre crédit est le premier de l'Europe; notre réseau de voies ferrées est le plus dense du monde entier; notre chiffre commercial par tête d'habitant est aussi le plus élevé.

— Mais, disent les anticatholiques, vous ruinez le pays en dépenses pour le culte.

Voici les chiffres : le budget des cultes ne représente que 2 1/4 % du budget total des dépenses (7,196,000 sur 325 millions); il n'a pas monté en proportion de l'augmentation de la population : En 1865, il représentait 1 fr. 09 par habitant, en 1870, 1 fr. 08, en 1880, 1 fr. 05 et en 1905, 1 fr. 02.

Au lieu de la liberté, voulez-vous l'obligatoire sous toutes les formes?

Au lieu de la paix, voulez-vous la guerre dans les familles et les communes?

Voulez-vous la persécution religieuse?

Au lieu de la prospérité, voulez-vous voir réapparaître les déficits et les augmentations d'impôts?

Au lieu du progrès moral, voulez-vous tomber au rang de la France?

Non, évidemment.

Eh bien! quelques constatations irréfutables et quelques tableaux rétrospectifs ou contemporains établiront clair comme le jour que telle serait la situation du pays si l'opposition venait à triompher le 27 mai :

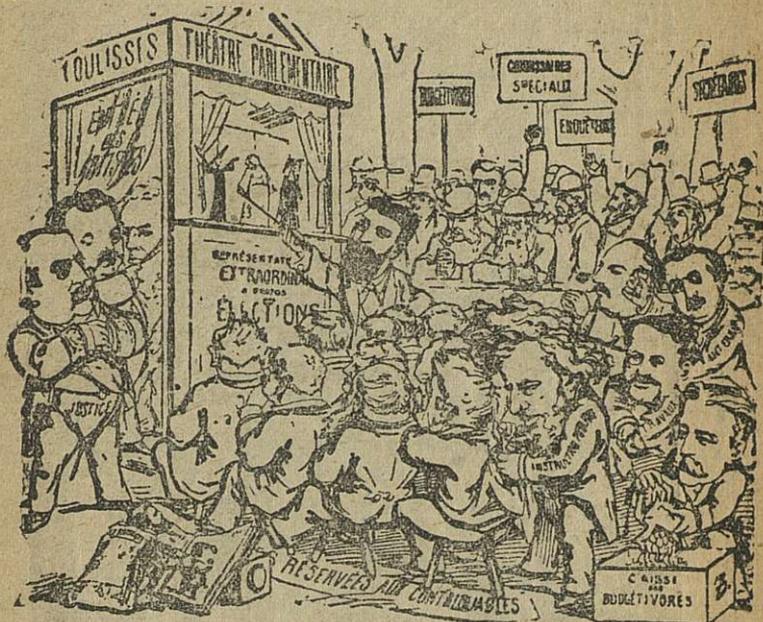
1° Le gouvernement maçonnique de 1879 à 1884 a été renversé, pourquoi? Ayant déjà à cette époque le programme combiste : guerre à l'enseignement catholique et aux institutions religieuses, il conduisait le pays à la banqueroute. En six ans, il avait augmenté les impôts de 22 millions, néanmoins, le déficit annuel moyen des trois dernières années était de 13 millions, soit 35 millions de dépenses nouvelles par an. Non seulement il ruinait le pays, mais il l'avait troublé profondément et en avait compromis le renom à l'étranger. La situation était telle qu'un journal radical, la « Chronique », disait :

A force de nous faire manger du curé pendant six ans, M. Bara nous a mis dans la mélasse jusqu'au cou!

Non contents de faire la guerre à l'enseignement catholique, les libéraux préludaient, dès 1884, à la guerre contre la liberté d'association; sous prétexte de combattre la mainmorte, ils devançaient Combes en déclarant qu'ils poursuivraient la confiscation des biens des associations religieuses.

Le 23 janvier 1884, M. Goblet d'Alviella proposait une enquête sur les ordres religieux. Quatre membres seulement de gauche votèrent contre cette proposition que le ministre Frère-Orban tout entier appuya.

La situation politique se synthétisait à cette époque par le tableau suivant :



Les libéraux préludent aux élections du 10 juin 1884 en agitant le spectre clérical. Pendant que Bara et Frère font danser le curé sur la scène, les autres compères... « font » la bourse et le mouchoir aux contribuables spectateurs.

*
*

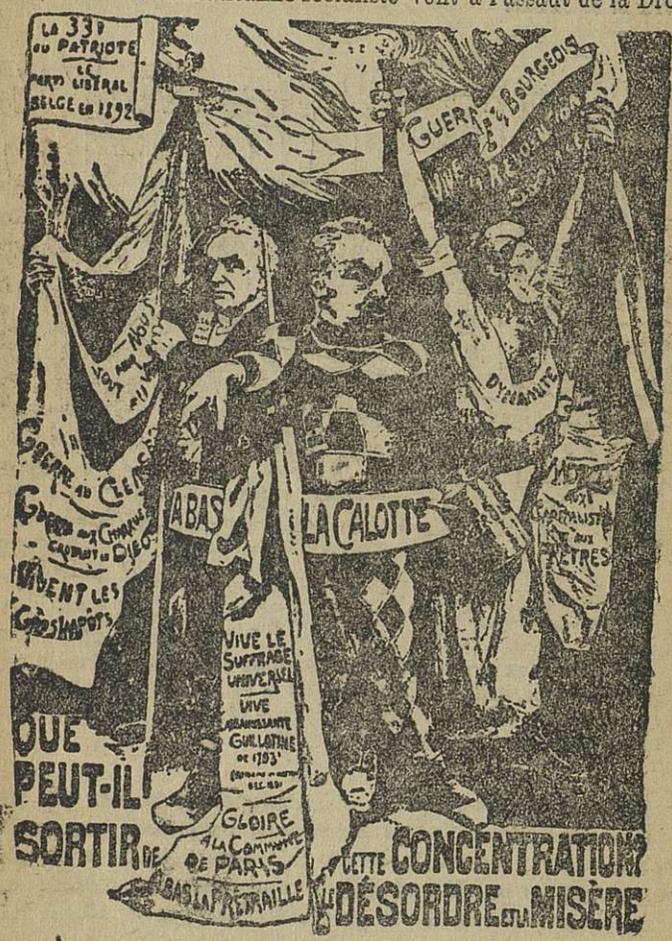
Aujourd'hui, les journaux maçonniques protestent que leur bloc n'entend pas faire du combisme. Or, ils étaient combistes avant qu'ombes lui-même : celui-ci n'a fait qu'appliquer la doctrine que nos libérateurs prêchaient déjà il y a vingt-trois ans, et qu'un de leurs chefs illustres, M. le professeur Laurent de Gand, a mise à la base de son « Code civil » révisé. En quoi consiste cette doctrine ?

Et refuser aux religieux, hommes et femmes, le droit de posséder même à titre individuel et à attribuer à l'Etat le droit de confisquer tout ce que possède ou aurait acquis un religieux.

En 1892, les trois fractions maçonniques de la Gauche, séparées sur beaucoup de questions primordiales, mais réunies par leur haine du catholicisme, marchèrent à l'assaut du pouvoir. La situation était alors celle que le « Patriote » représenta de la sorte :

Triplice anticléricale de 1892.

Frère, Janson et la Marianne socialiste vont à l'assaut de la Droite,



Le corps électoral leur a fait mordre la poussière.

En 1902, Frère, Bara et presque tous les ministres de 1883 ayant disparu de la scène politique, les libéraux accentuèrent leur évolution vers le radicalisme et le socialisme; sous l'impulsion de la Loge, la triplice anticatholique devint révolutionnaire. La situation se résuma dans le dessin suivant, après les émeutes de Bruxelles et de Louvain :

Triplique révolutionnaire de 1902

Organisée par la Loge maçonnique.



Les « Compagnons » (pas les chefs!) risquent les coups; les radicaux les excitent, les libéraux gouvernementaux se tiennent prêts au pillage.



Deux ans plus tard, l'anticatholicisme devenant de plus en plus le lien entre les F.: de l'opposition, le « Patriote » dépeignit ainsi la troisième incarnation de la triplice antigouvernementale :

La triplice Combiste.



Tous les anticatholiques applaudissent aux mesures liberticides qui déshonorent et ravagent actuellement en France.

Les journaux libéraux, socialistes et neutres ont applaudi aux exploits de Combes contre les couvents, à la suppression du budget des cultes en France, prélude hypocrite de la confiscation des églises, de même que la loi sur les associations, destinée soi-disant à assurer la liberté des ordres religieux, préluda à la confiscation des couvents. Une brochure suffirait à peine à contenir, à ce sujet, les déclarations des F.: Magnette, Vanderkindere, Cambier, Goblet, Vandamme, Demblon, Dufrane, Crombez, Berloz, Smeets, Terwagne, etc., etc. de l'« Indépendance », l'« Express », le « Journal de Mons », la « Chronique », le « Vooruit », le « Soir », etc.

Qui donc doute, soit nos chez combistes, soit chez leurs adversaires, que si l'opposition devenait maîtresse du pouvoir, elle imiterait les Blocards français dans leurs mesures de persécution contre la liberté d'association, contre l'enseignement libre et contre le clergé. Ils éluderaient la Constitution.

Le 21 décembre 1900, les GAUCHES REUNIES déclarèrent en termes nets qu'elles prendront des mesures législatives pour arrêter « l'expansion de la mainmorte cléricale » et pour refréner les empiètements du clergé dans la politique; elles sont unanimement d'avis d'instaurer l'enseignement laïque et obligatoire, de priver

les écoles libres de toute participation aux faveurs du budget, soit de l'Etat, soit de la province et de la commune.

A chacune de ces mesures de guerre correspondrait la nécessité de voter des dépenses nouvelles pour remplacer les institutions libres par des institutions officielles, très coûteuses dans le domaine de l'enseignement et de la bienfaisance.

Le service militaire général compléterait le désastre de nos finances.

La triplice anticatholique en 1906



Devise maçonnique en 1906 : Vive l'obligatoire, le service obligatoire, la caserne obligatoire, l'enseignement obligatoire, la cantine scolaire obligatoire.

Le trésor public appartient de droit exclusivement aux francs maçons.

Le succès électoral des éléments d'opposition, outre qu'il marquerait une ère de ruine pour le Trésor public, sèmerait le trouble dans les consciences et les familles. Il ouvrirait la « guerre civile des âmes », selon le mot de Picard en 1883 !

Ce n'est pas tout.

Les F. : sont d'accord aujourd'hui pour livrer les caisses communales à la merci du S. U. pur et simple, c'est-à-dire à la merci d'une majorité composée de citoyens qui ne versent rien ou presque rien dans ces caisses.

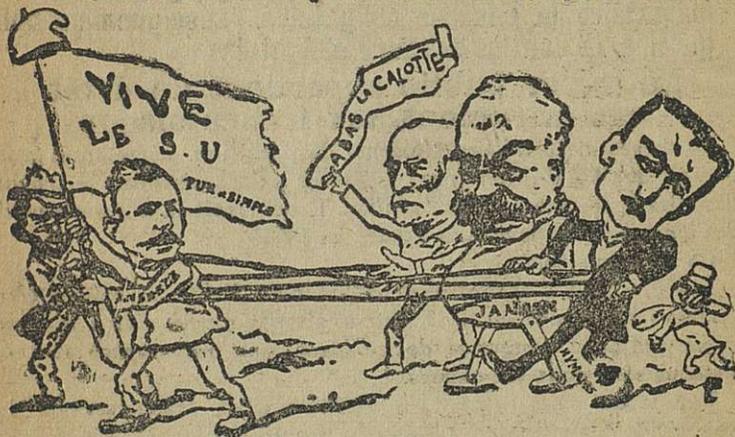
Par ce qui s'est passé dans quelques villes françaises où les socialistes ont triomphé pendant quelques années, à Lille, à Rou-

baix, etc., on sait à quoi aboutit la gestion des deniers publics par les non contribuables. C'est la ruine, la ruine certaine, tout comme si l'on confiait l'administration d'une société anonyme, non aux représentants des actionnaires intéressés, mais à ceux qui puisent dans la caisse sociale.

A propos de cette question du S. U. communal, deux exemples récents ont montré le peu de résistance que le parti « libéral » est capable d'opposer aux revendications socialistes :

M. Hymans, chef du libéralisme soi-disant modéré mais aussi combiste que les autres, venait de notifier dans la « Belgique artistique et littéraire » d'avril 1906 sa ferme volonté de maintenir le système plural à 3 voix pour les élections communales, et bientôt, sous les malédictions des socialistes et devant les récriminations socialistes et progressistes, il se rallia au « pur et simple » à 25 ans, avec attribution d'une seconde voix à tous les pères de famille âgés de 35 ans. Or, il y a certainement plus de non contribuables mariés que de contribuables mariés. Par conséquent cette double voix n'est pas une garantie de bonne gestion des deniers des contribuables.

Jamais l'histoire politique n'a vu volte face aussi prompte que celle de M. Hymans. Il a dépassé son allié, M. Feron. M. Feron, chacun le sait, avait, avec M. Janson, juré en 1893, de respecter le vote plural jusqu'à la fin de leur carrière politique; trois ans après, ils l'attaquèrent avec passion, parce qu'il ne leur avait pas donné les résultats électoraux espérés. Leur élève, M. Hymans n'a demandé que 15 jours pour s'incliner devant les injonctions de ses alliés en combisme. Quelle confiance peut-on avoir en un parti dont les chefs se montrent polichinelles aussi souples ?



Un autre collègue de M. Hymans, M. Lepage, échevin et député

Bruzellois, a eu, ces jours derniers, une attitude plus humiliée et plus ridicule encore. Après avoir, dans un meeting électoral, donné satisfaction complète aux radicaux et aux socialistes sur la question du S. U., il a cru habile de nier le lendemain ses paroles dans des lettres au « National Bruzellois ». Celui-ci n'a pas eu de peine à le confondre par le témoignage de collègues et collègues-politiques de M. Lepage lui-même. Honteux et désarçonné, l'échevin de l'instruction publique n'a pu que balbutier : « le « National Bruzellois » m'a joué un sale tour » !!!

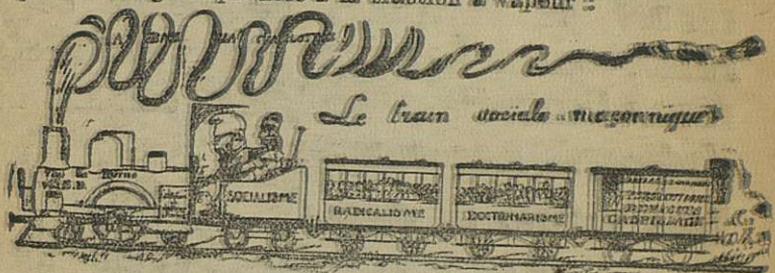
Tous ceux qui observent et qui réfléchissent noteront aussi que cette année même, M. De Mot, bourgmestre et député de Bruxelles, a cru bon de donner des gages aux socialistes en choisissant comme collègue au conseil échevinal de la capitale, M. Grimeard, et en adjoignant le député socialiste Delbastée au libéral conseil d'administration des hospices, bien que celui-ci eût été insulté par M. Delbastée et eût déclaré son irrévocable résolution de démissionner si M. Delbastée lui était imposé — ce qui s'est vérifié.

Tous ces incidents démontrent aux plus aveugles qu'à Bruxelles même, la Loge a décidé de constituer à tout prix le Bloc anti-catholique et combiste, et que la guerre au catholicisme prime toute autre considération.

Pauvre parti libéral ! Depuis Frère et Rogier, il n'a cessé de dégingoler. Au lieu de commander, il obéit; au lieu de résister aux impulsions révolutionnaires, il les subit; au lieu d'être le défenseur du Trône et de la Constitution, il est le subalterne des républicains et des communards. Chaque jour se vérifie de plus en plus l'apostrophe audacieusement prophétique qu'Anseele adressait il y a déjà douze ans aux libéraux :

**Vous suivrez le drapeau rouge
ou vous ne serez rien.**

Aujourd'hui, Vandervelde a repris cette parole en la traduisant par une image empruntée à la traction à vapeur :



**« Le socialisme est la locomotive
qui entraîne de lourds wagons. »**

(Matière socialiste du mercredi 21 avril 1906.)

Ce train-là conduit droit à la révolution et à la guerre civile
Dans le même meeting, M. Vandervelde a encore dit ces paroles
que tous les citoyens soucieux de l'avenir du pays méditeront :

« Le programme libéral de 1906 est exactement l'envers du programme doctrinaire de 1884.

» Les disciples de Frère-Orban ont fait du chemin depuis lors, peut-être bien avec peu de bonne volonté.

» Nos interpellations dans les meetings libéraux n'ont pas été de la mauvaise besogne, nous n'avons pas perdu notre temps. Voyez les conversions, combien pénibles, de M. Lepage d'abord, de M. Hymans ensuite. Ce dernier se s'est pas trop entêté; il a erré, mais il n'a pas persévéré.

« Aujourd'hui, les seuls adversaires de la réforme capitale se trouvent dans les rangs du parti gouvernemental. »

Tous les journaux socialistes de Bruxelles ou de province, grands et petits, à leur tour disent unanimement : ce n'est pas nous qui aurons besoin des « libéraux », c'est eux qui auront besoin de nous; ils ne pourront gouverner qu'avec nous et comme nous le voudrons.

ÉLECTEURS!

Vous avez à choisir, le 27 mai prochain, entre deux régimes :

Un régime de paix, de liberté, de prospérité, de progrès constants et réguliers sous un gouvernement respecté.

Ou un régime de persécution, de tyrannie, de délations, de gâchis et de ruine, soumis aux injonctions socialistes révolutionnaires, au joug odieux des Vadécards maçonniques.

**Vous voterez en masse
pour les candidats catholiques!**